

Décrets, arrêtés, circulaires

CONVENTIONS COLLECTIVES

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 1^{er} juin 2017 modifiant l'arrêté du 21 février 2017 portant extension d'accords et d'avenants salariaux

NOR : MTRT1717239A

La ministre du travail,

Vu le code du travail, notamment son article L. 2261-15 ;

Vu l'arrêté du 21 février 2017 portant extension d'accord et d'avenants salariaux,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Dans les vises de l'arrêté du 21 février 2017 susvisé, la référence à l'avenant n° 67 est remplacée par la référence à l'avenant n° 68.

Art. 2. – A l'article 4 de l'arrêté du 21 février 2017 susvisé, la référence à l'avenant n° 67 est remplacée par la référence à l'avenant n° 68.

Art. 3. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juin 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

Y. STRUILLOU

Nota. – Le texte de l'avenant susvisé a été publié au *Bulletin officiel* du ministère, fascicule conventions collectives n° 2017/2, disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr/bocc.